

# Révision constitutionnelle à l'ordre du jour

Le moment de la révision constitutionnelle est arrivé. Le premier ministre grec Alexis Tsipras s'adressant aux chefs des partis politiques cherche à assurer le plus grand consensus afin qu'il puisse procéder à une nouvelle révision constitutionnelle. A noter que la dernière révision constitutionnelle considérée comme limitée voire ratée remonte en 2008. A noter aussi que la révision présuppose le vote du Parlement grec à deux reprises et au cours des deux périodes parlementaires interrompues par le vote du corps électoral ainsi qu'une majorité de 180 sur 300 députés, du moins une fois, ce qui rend la démarche assez ambitieuse voire incertaine. Le consentement des partis de l'opposition constitue donc une condition indispensable.

Le renforcement du principe de l'État de Droit, la dissociation de l'élection du Président de la République de la dissolution du Parlement, l'instauration de la laïcité avec la référence pourtant à la « religion dominante » pour des raisons historiques, le recours à des outils de démocratie directe (référendums, initiative populaire), l'accent à des droits sociaux sont au cœur de la proposition gouvernementale.

Celle-ci, présentée pour la première fois en juillet 2016 et enrichie des résultats de la consultation publique menée auprès des citoyens et des agences indépendantes, a été conclue sous la coordination du Comité de dialogue sur la révision constitutionnelle. La proposition repose sur cinq piliers:

Le premier pilier vise à approfondir la démocratie et à renforcer le parlementarisme avec un ensemble de réformes interdépendantes telles que :

- l'établissement d'un système électoral proportionnel ;
- l'introduction d'un vote de méfiance constructif accompagné de la proposition de nommer un nouveau Premier ministre
- le découplage de l'élection du Président de la République de la dissolution du Parlement;
- la mise en place d'un mandat fixe pour les députés et
- la qualité obligatoirement du Premier ministre en tant que député élu.

Le deuxième pilier concerne la mise en place d'institutions de démocratie directe, dans le but de renforcer la démocratie et d'encourager la participation populaire à la vie politique du pays (référendums, initiative législative populaire).

Le troisième pilier vise à renforcer l'état de droit (réforme de l'immunité parlementaire, abolition de la Loi sur la Responsabilité des ministres, modification de la méthode d'établissement d'agences de réglementation indépendantes).

Le quatrième pilier concerne les relations entre État-Église, de sorte que des rôles distincts puissent être établis avec un large consensus grâce à une série de propositions telles que:

- garantir explicitement la neutralité religieuse de l'État, tout en préservant pour des raisons historiques la reconnaissance de l'Orthodoxie en tant que religion dominante, en précisant que cela n'a pas de conséquences discriminatoires pour aucune autre religion.

-le serment politique sera obligatoire pour les députés et les fonctionnaires. Conformément

à cette proposition, la confession religieuse devrait être retirée du serment du Président de la République et des députés.

Enfin, le cinquième pilier concerne la sauvegarde des droits sociaux et collectifs et des biens communs. L'eau et l'électricité doivent être reconnues comme des biens sociaux et la négociation collective pour la détermination des salaires et le droit de recourir unilatéralement à l'arbitrage doivent être garantis par la Constitution.

Pour que le processus de révision constitutionnelle commence officiellement, le Parlement doit donner le feu vert et s'il y a une majorité simple, cela signifie que le prochain Parlement devra approuver le processus avec une majorité qualifiée de plus de 180 sur 300 députés. La proposition du gouvernement sera soumise au Parlement au début du mois de novembre.

«πολίτης δ' ἀπλῶς οὐδενί τῶν ἄλλων ὀρίζεται μᾶλλον ἢ τῷ μετέχειν κρίσεως καὶ ἀρχῆς»



## Tsipras et l’Eglise : un accord « historique » est signé entre l’Eglise grecque et l’Etat

**Le compromis, qui doit être approuvé en conseil des ministres et par un synode avant d’être voté au Parlement, est un premier pas vers la séparation entre les deux parties. (Le Monde 08-11-2018)**

Alexis Tsipras y voit un premier pas vers la séparation de l’Eglise orthodoxe et de l’Etat en Grèce, une de ses promesses électorales en 2015. A l’issue d’un long entretien, mardi 6 novembre, le premier ministre de gauche radicale et l’archevêque Ieronymos, chef de l’Eglise, sont parvenus à un accord présenté comme « *bénéfique pour les deux parties* » par le chef du gouvernement.

Depuis son arrivée au pouvoir, plusieurs décisions prises par M. Tsipras – qui n’a pas fait baptiser ses enfants, dans ce pays profondément religieux (la population est à 97 % orthodoxe) – ont choqué une partie des milieux ecclésiastiques : l’abolition de l’obligation du serment religieux des ministres, la légalisation de l’union civile pour les couples homosexuels, l’autorisation du

placement d'enfants chez des couples homosexuels, ont mis en cause les positions traditionnelles du clergé.

Mais le premier ministre a toujours entretenu de bonnes relations avec l'archevêque Ieronymos, perçu comme plus progressiste que son prédécesseur et que certains métropolitains (archevêques) grecs.

L'accord en quinze paragraphes tend à donner « *plus d'autonomie à l'Eglise* », selon le bureau du premier ministre. Un des points essentiels concerne le statut des membres du clergé, qui ne seront plus considérés comme des fonctionnaires payés par l'Etat, mais rémunérés par une caisse gérée de façon indépendante par l'Eglise.

L'Etat s'engage cependant à verser à l'Eglise une subvention annuelle équivalant aux salaires actuels du clergé, soit environ 200 millions d'euros.

Cette mesure a suscité le courroux des papes, qui disent ne pas avoir été associés à ces négociations. Dans un communiqué publié mercredi, le syndicat du clergé a d'ailleurs demandé l'annulation de cet accord : « *Ceux qui n'ont pas voulu de nous comme interlocuteurs dans les négociations nous trouveront sur leur chemin.* »

Selon Emmanuel Perselis, professeur émérite à l'université de théologie d'Athènes, plusieurs problèmes préoccupent les papes et les moines orthodoxes : « *L'Eglise paiera directement le clergé mais comment cela va-t-il se faire concrètement ? Il n'y a aucune administration mise en place à cette fin et nous savons qu'en Grèce, créer une administration efficace n'est pas une tâche simple.* » Les prêtres s'inquiètent aussi pour leur couverture sociale et leurs retraites.

Le gouvernement avance pourtant un argument de taille à quelques mois d'éventuelles élections législatives anticipées : « *Dix mille places de fonctionnaires pourraient se libérer grâce à cet accord, pour donner la possibilité d'embaucher de nouvelles personnes afin de répondre aux besoins de l'Etat social, des médecins, des professeurs* », a expliqué le porte-parole de l'exécutif, Dimitris Tzanakopoulos.

Le compromis prévoit également la mise en place d'une « *caisse de valorisation et de gestion du patrimoine de l'Eglise* », afin de distinguer clairement les biens de l'Etat et ceux de l'Eglise. Pour Emmanuel Perselis, « *c'est une avancée qui doit permettre aussi d'imposer de manière plus juste l'Eglise grecque, qui a souvent bénéficié d'exemptions fiscales* ». Le Conseil d'Etat a d'ailleurs abondé en ce sens mardi, en affirmant que l'Eglise devait payer l'impôt foncier sur les biens qui ne sont pas des lieux de culte.

L'accord devra être approuvé par le conseil des ministres et par le synode de l'Eglise grecque avant d'être voté au Parlement.

« *C'est le début d'une discussion plus générale sur les relations entre l'Etat et l'Eglise en Grèce* », estime M. Perselis. L'archevêque Ieronymos s'est déjà prononcé publiquement contre un « *modèle à la française d'un Etat laïc* », mais a déclaré vouloir réfléchir au système allemand où il n'y a pas de religion d'Etat, mais où le pouvoir politique a des partenariats avec les différentes instances religieuses reconnues, et les finance.

Le débat sur la réforme de la Constitution de 1975, qui doit s'ouvrir au Parlement le 14 novembre, sera aussi l'occasion de sonder les députés et la société sur cette question épineuse. En effet, M. Tsipras souhaite modifier l'article 3, qui définit comme « *religion dominante* » celle de l'Eglise grecque, et ancrer dans la loi fondamentale la notion d'un Etat « *neutre religieusement* ».

Le parti conservateur Nouvelle Démocratie, en tête des sondages, y est opposé. « *La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas d'actualité. C'est un coup de communication de Syriza* », le parti de M. Tsipras, a-t-il dénoncé mercredi, ajoutant : « *Il n'est pas nécessaire d'engager un changement de la Constitution, et l'accord signé mardi en est la preuve.* »